

Bulletin d'inscription saison 2025/2026

 badbam72@gmail.com
 BAD ARNAGE MULSANNE
 www.bam72.com

US ARNAGE BADMINTON & BAD ARNAGE MULSANNE

CONSIGNES ET INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION

Afin de vous aider, vous retrouverez des bandeaux de couleurs avec les mentions « A faire remplir », « A lire » ou « A remplir ».

- Seule la première page comporte la mention « A faire remplir ». Nous vous remercions de bien vouloir demander à la personne à qui vous remettez le dossier au club de compléter avec vous la page 1.
- Les pages (2 et 3) « A lire » sont informatives et donc pas obligatoires à rendre avec le dossier.
- Les pages « A remplir » doivent être complétées entièrement (pages 4 et 5).
- Le dossier doit être accompagné du **Questionnaire de Santé** (et du Certificat médical d'aptitude à la pratique du badminton de la Fédération Française de badminton (téléchargeable sur le site FFBAD) si au moins une des réponses au questionnaire est OUI).
- Et du règlement par espèces, bons CAF ou chèque(s) à l'ordre du B.A.M ou de l'USA badminton. Paiement par chèques vacances + 1€ de frais de dossier. Par virement à partir de début août 2025 sur myffbad via l'inscription en ligne.

Partie réservée au club (à faire remplir par la personne qui récupère le dossier)*							
Inscription de Arnage	OUI	NON	Questionnaire Santé (p1à3 jeune / p1à2 adulte)			OUI	NON
Inscription de Mulsanne	OUI	NON	Paiement (montant total en €) :			OUI	NON
Moyen de paiement	Espèces	Chèques	Paiement en ligne	Bon CAF	Chèques vacances + 1€	Pass Sport	
En :	1 fois	2 fois	3 fois (à partir de 3 adhésions)		4 fois (à partir de 3 adhésions)		

*Entourer si échéant



A lire

Informations importantes

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport-Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage-Art L.232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre »-Art L.232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'Art L.232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'Art L.232-1 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

DROIT A L'IMAGE : Lors de manifestations : sportives compétitions et loisirs internes, culturelles, organisées par le club, la FFBAD, la ligue, le comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens photos et vidéos dans le cadre des activités du club et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise le BAM, et les autres intervenant ci-dessus à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du BAM, du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion en premier lieu du club, de la FFBAD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 10 ans et vaut pour le monde entier.

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE adhérer à l'assurance- responsabilité civile et individuelle accident- proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « individuel accident » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites dans le document consultable sur le site de la FFBAD.

Le coût de cette assurance est de 0,75€ par année de licence inclus dans la cotisation. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club. Dans le cadre d'une adhésion Adulte Loisir, le sportif doit également faire parvenir au club cette attestation.

RENOUVELLEMENT DE LICENCE = **Obligation** de rendre son dossier d'inscription **avant le 06/09/2025**
Le BAM se réserve le droit de refuser l'accès au gymnase pour toute personne **NON A JOUR** de son dossier d'inscription **à cette date**.

Je viens d'adhérer pour la saison 2025-2026 au BAM et par conséquent, je m'engage à participer à la vie de mon club de différentes manières.

Je devrai réaliser dans l'année sportive une ou plusieurs actions (permanence à la buvette, confection de gâteaux ou salades composées, quiches, pizzas, destinés à la vente, préparation ou rangement de la salle lors des tournois du club, tenue de la table de marque, don de lots) dans les manifestations organisées par le club :

- ✓ Aide ponctuelle pour l'organisation du **32^{ème} tournoi national du BAM (début février)**.
- ✓ Aide ponctuelle pour le **7^{ème} tournoi DD et DH (début octobre)**.
- ✓ Aide ponctuelle lors de manifestations.
- ✓ Aide pour les compétitions des jeunes que le club va recevoir (calendrier disponible au gymnase)

Proposition de plusieurs créneaux en fonction des âges, du niveau du joueur, de l'encadrement par un entraîneur ou non afin de permettre l'homogénéité des groupes, la décision sera validée par le conseil d'administration du BAM.

Inscription dans 1 seul créneau encadré sauf accord du bureau directeur sur proposition du cadre technique.

Créneaux	N°	Gymnase de MULSANNE	Encadrement par entraîneur	Gymnase d'ARNAGE
Lundi	1	17h30-19h00 : G1 Jeunes 2011-2014	OUI	
Lundi	2	19h00-20h30 : G1 Adultes et jeunes 2008-2010	OUI	
Lundi	3	20h30-22h30 : G1 et G2 Adultes et jeunes 2007-2009 en jeu libre	NON	
Mardi	4		OUI	19h30-20h45 : Adultes Compétiteurs et Jeunes Compétiteurs 2008-2010
Jeudi	5	17h30-18h45 : G1 Enfants débutants 2015-2019	OUI	
Jeudi	6	18h45-20h45 : G1 Adultes Compétiteurs Confirmés Equipes Interclubs 1-2 voire 3	OUI	
Jeudi	7		NON	19h-21h : Adultes en jeu libre
Samedi	8	9h-11h : G1 Adultes Loisirs et Jeunes 2008-2010	OUI	

A remplir

Pour les mineurs

Moi le représentant légal, je dois m'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser mon enfant au gymnase, et mon enfant :

Ne peut pas partir seul à la fin de l'entraînement sans son représentant légal ou une personne dûment identifiée ci-dessous

Nom : Prénom :

Je m'engage à venir chercher ou faire venir chercher mon enfant à l'heure de fin d'entraînement et avertir du départ de l'enfant auprès de l'entraîneur.

Peut partir seul à la fin de l'entraînement en avertissant l'entraîneur.

Le club ne sera pas tenu responsable en cas de non-respect de ce point de règlement.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du club

Les responsables légaux des enfants mineurs sont tenus de remplir l'autorisation d'intervention ci-dessous

JE SOUSSIGNÉ : M. MME

Nom : Prénom :

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE, autorise pour mon fils (ma fille, mon ou ma pupille), le responsable du club à faire intervenir les services de santé publique en cas d'accident corporel de l'enfant

Nom : Prénom :

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple). Si vous ne souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande adressez-vous à cnil@ffbad.org

Signature obligatoire du représentant légal :

Faire précéder la signature de la mention « j'accepte les conditions proposées » et « lu et approuvé »